



MINISTERE DES MINES

SECRETARIAT GENERAL DES MINES

DIRECTION GENERALE DES MINES

DIRECTION DES EXPORTATIONS ET DE LA VALEUR

GUICHET UNIQUE D'EXPORTATION

N°10006-2024-MIM/SG/DGM/DEV/GUE.CC

CERTIFICAT DE CONFORMITE DE SUBSTANCES MINERALES A EXPORTER

Le Directeur des Exportations et de la Valeur atteste par la présente que les substances minérales désignées ci-après :

- Pierres fines (Brutes): deux mille quatre cent huit KILOGRAMMES soixante (2408.60 kologrammes) d'Apatite fine et de Corindon.
- Pierres précieuses (Brutes): six mille cent cinquante grammes (6150.00 g) de Saphir (Bleu, Bleu-Vert).
- Pierres industrielles et minerais (Brutes): quatre-vingt-onze kilogrammes quatre-vingt-dixne<mark>uf (91.99 kg) d'Ap</mark>atite et de Labradorite petit bloc.

Soit au total général : soixante-neuf mille cinq cent cinquante grammes (69550.00g) de pierres gemmes et deux mille quatre cent trente-sept kilogrammes dix-neuf(2437.19kg) de pierres.

Objet du dossier de Déclaration N°152 - 2024 en date du 24-09-2024 ayant été soumises au contrôle de qualité et conformité effectué par la Direction des Exportations et de la Valeur, suivant Procès-verbal N°10006-2024-MIM/SG/DGM/DEV/GUE.PVCC du 21-10-2024 sont conformes à la declaration souscrite par:

Monsieur, Madame SANOH BINTOU

La Société BINJAN SARL

À lot Q III 27 TER AB ANJOMAKELY AMBOHIDRATRIMO TANA 105

et sont destinées à être exportées à l'adresse suivante:

KANKIRABOU GEMS CO M008,KOH KHWAN MUEANG CHATHABUR PROVINCE 22000 THAILANDE DESTINATION FINALE: THAILANDE

Le present Certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Antananarivo, le 21 octobre 2024